

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

du 26 Mai 2010

-----

Les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis le 26 Mai 2010 sous la présidence de Madame Adrienne SIMON, Maire.

Présents : Messieurs BURLIER. GIMENO. MARJOLLET. PAILLOUX. POINT. Mesdames CHAMBORD. BOURDAREAU. Messieurs LINARD. GORCE. PAMPIGLIONE. HIVERT. Madame MARCHAND. Monsieur ARRIVE-BEYLOT. Mesdames DELAGE. LEGER. DENIS. Messieurs M. MARTIN. A. MARTIN. CORMAU.

Absents et excusés : Monsieur LINLAUD qui donne pouvoir à Madame SIMON. Monsieur FOURNIER.

Absents : Monsieur BROTHIER

Madame MARCHAND est désignée secrétaire de séance.

La parole est donnée à Monsieur PELISSIER de la société SPTI qui est à la recherche de surfaces pour la pose de panneaux photovoltaïques et pour construire une usine de méthanisation d'une puissance comprise entre ½ et 1 mégawatt.

L'usine produit de la chaleur et de l'énergie organique qui est revendue.

Le terrain d'implantation doit avoir une superficie d'un hectare et demi.

Monsieur PELISSIER répond aux questions posées sur la zone d'implantation, la capacité de production, la participation de la commune (limitée à la fourniture du terrain), le coût et la destination de l'énergie.

En réponse à une question de Monsieur CORMAU, Monsieur PELISSIER précise que le projet a une échéance de 2 ou 3 ans.

Approbation des comptes-rendus :

- conseil municipal du 4 Mars 2010 : Monsieur Michel MARTIN demande que les noms des abstentionnistes et des voix « contre » soient mentionnés à chaque vote, car cela n'a pas été le cas pour les votes concernant les certificats d'urbanisme.

Le conseil municipal demande que les noms soient indiqués.

Le compte-rendu de la réunion du 4 Mars 2010 est approuvé à l'unanimité sous réserve d'inscription des noms des votants.

Le problème de l'affichage immédiat se pose en cas de modification ultérieure à la demande des conseillers municipaux.

2 possibilités :

1- affichage immédiat (comme actuellement depuis la demande de certains habitants) mais les modifications ne sont mentionnées que dans le conseil municipal qui suit.

2- affichage seulement après approbation par le conseil municipal suivant.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une abstention (Monsieur GIMENO) et 3 voix contre (Messieurs CORMAU. M. MARTIN. A. MARTIN) décide que les comptes-rendus seront publiés immédiatement. La mention suivante « sous réserve d'approbation lors de la prochaine réunion du conseil municipal » figurera dans le compte-rendu.

Le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 13 Avril 2010 est approuvé à l'unanimité moins une abstention (Monsieur Michel MARTIN).

Le conseil municipal souhaite l'achat d'un dictaphone pour enregistrer les séances en remplacement de celui qui est hors service.

## **I SALON DU LIVRE**

Madame le Maire présente le dossier remis par l'association Papyrus pour l'organisation du Salon du Livre les 20 et 21 Novembre 2010. Le budget prévisionnel est de 7 800 €, la participation de la commune serait de 2 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de verser une subvention de 2 000 € à l'association Papyrus plus 500 € supplémentaires en cas de déficit.

## **II TRAVAUX ROUTE d'ANGOULEME**

Monsieur MARJOLLET informe le conseil municipal qu'une consultation d'entreprises a été effectuée et que 3 entreprises ont répondu avec des prix inférieurs au coût estimatif. Ces offres sont en cours de vérification, les travaux pourraient commencer en Juin.

## **III TRAVAUX ROUTE DE CONFOLENS**

Monsieur MARJOLLET expose que le projet d'aménagement est découpé en deux phases opérationnelles et autonomes.

1<sup>ère</sup> phase : (tranche ferme)

Le réseau pluvial est intégralement traité lors de cette phase.

En terme d'aménagement qualitatif, l'espace considéré lors de cette phase se situe entre le carrefour de Gamassou et le carrefour de la Rue du Ball-Trap soit une longueur de l'ordre de 540 ml.

2<sup>ème</sup> phase : tranche conditionnelle

Cette seconde phase d'aménagement comprend la réalisation du carrefour de la Rue du Ball-Trap ainsi que le traitement de la voie en direction de Confolens.

La longueur de cette phase est de l'ordre de 1 300 ml.

La différence de montant en ces deux phases s'explique d'une part du fait que l'on réalise le réseau pluvial en première phase et d'autre part du fait de l'aménagement en lui-même qui est beaucoup plus qualitatif dans la section urbanisée et qui s'allège plus l'on se dirige vers la sortie de l'agglomération ;

A une question de Monsieur M. MARTIN, Monsieur MARJOLLET confirme que la bande de roulement sera d'une largeur de 5,5 m.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à lancer le marché en procédure adaptée (MAPA) et à signer toutes pièces utiles au dossier.

## **IV CONSTRUCTION DE LA HALTE-GARDERIE**

Monsieur POINT informe le conseil municipal que le permis de construire de la halte-garderie va être déposé très prochainement et qu'il conviendrait de lancer l'appel d'offres courant Juin afin de respecter le calendrier prévu.

Il précise que finalement les fondations seront de type traditionnel ce qui diminuera le coût de la construction.

Monsieur GIMENO fait remarquer que l'appel d'offres est lancé en même temps que le permis de construire, or ce sont les plans d'un constructeur et non d'un architecte.

Monsieur POINT répond que ce sont bien des plans d'architecte, les entreprises devront être choisies fin Juillet.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer un appel d'offres en procédure adaptée pour ces travaux et autorise Madame le Maire à signer toutes pièces utiles au dossier.

## **V QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS**

### **a) informations sur les travaux de la gare**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal qu'un terrain de 80 m<sup>2</sup> reste à acquérir par la commune pour permettre le réaménagement de la gare.

Madame PEROT, architecte, doit présenter un nouvel avant-projet suite à une réunion avec l'office HLM Le Foyer.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition par la commune des parcelles cadastrées section AC n° 872 et AC n° 880 (en partie) pour un prix de 6 000 €.

### **b) vente du bus, du camion Trafic Renault et achat d'un autre véhicule**

\* Monsieur POINT informe le conseil municipal que la SARL VAREILLE à SAINT-VICTURNIEN (87) a fait une proposition d'achat du bus Iveco acheté en 2004 pour un prix de 29 900 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins une voix contre (Monsieur Michel MARTIN) et une abstention (Monsieur Alain MARTIN) décide de céder le bus Iveco, immatriculé 1558 TZ 16 au prix de 29 900 € à la SARL VAREILLE.

\* Monsieur POINT propose d'acheter un minibus de 9 places mais qui peut être conduit avec un permis B seulement.

En effet, cela correspond mieux à l'utilisation actuelle.

Monsieur MARTIN fait remarquer que ce minibus ne pourra toujours pas accueillir un fauteuil roulant.

Monsieur POINT confirme mais précise que ce minibus possède une porte à ouverture complète et que le vendeur fournit gratuitement un marchepied et des poignées pour les personnes à mobilité réduite.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir le minibus au prix de 7 500 € à l'agence La Toison d'Or.

\* La parole est donnée à Monsieur JOUASSIN qui expose que le fourgon Trafic Renault a été refusé au contrôle technique et que la réparation éventuelle s'élève à 1 300 €.

Or, ce véhicule de plus de 25 ans a 250 000 kms au compteur (déjà changé) et il conviendrait peut-être de le vendre en l'état.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de céder à l'entreprise NIVELLE le fourgon Trafic Renault au prix de 336 € (140 € la tonne).

### **c) subvention à verser au CALC pour le voyage du conseil municipal de jeunes**

Monsieur ARRIVE-BEYLOT expose que l'association CALC a fait l'avance des frais de déplacement des élus du conseil municipal de jeunes pour leur déplacement au Sénat ainsi que pour les billets des bateaux-mouches soit un total de 1 355,70 €.

Il précise que l'on est à la fin de la mandature du conseil municipal de jeunes.

Monsieur POINT propose au conseil municipal de rembourser le CALC par le biais du vote d'une « subvention ».

Monsieur ARRIVE-BEYLOT s'absente pour le vote.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de rembourser au CALC la somme de 1 355,70 € pour les frais avancés pour le conseil municipal de jeunes.

Monsieur ARRIVE-BEYLOT revient en séance.

### **d) recrutement d'agents saisonniers**

Madame le Maire expose les besoins en personnel pour cet été aux ateliers et qu'il conviendrait de terminer le classement des archives de la mairie.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de recruter un agent saisonnier non titulaire pour la période du 15 Juillet au 13 Août pour les ateliers communaux ainsi que deux saisonniers pour la période du 28 Juin au 2 Juillet pour les archives.

### **e) recrutement de CAE**

Le conseil municipal, sur proposition de Madame le Maire, et après avoir entendu Monsieur JOUASSIN, responsable des services techniques, sur l'effectif réduit aux espaces verts, décide, à l'unanimité, de recruter deux CAE pour une durée de 6 mois renouvelable à raison de 24 heures par semaine (la part communale est de 204 € par mois par CAE), à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2010.

### **f) information sur le fonctionnement des cantines**

Madame le Maire fait état des dysfonctionnements avec le personnel qui était à la cantine George Sand et du risque que cela faisait courir pour la pérennisation de l'agrément de cuisine centrale avec les services vétérinaires.

Le personnel de la cantine George Sand a donc été transféré, avec son accord et après avis du comité technique paritaire, à Edouard Pascaud et le personnel de la cantine Edouard Pascaud se retrouve donc à la cantine George Sand.

Monsieur ARRIVE-BEYLOT demande si le transfert est définitif.

Madame le Maire répond qu'il fallait une décision rapide mais que rien n'est définitif.

Monsieur POINT rajoute qu'il ne s'agit pas d'une sanction mais d'une décision pour sauver la cuisine centrale.

## **g) Décisions Modificatives**

Monsieur GIMENO présente les décisions modificatives ci-dessous :

### \* Budget de la commune

#### Dépenses d'investissement

article 205 (concession et droits similaires)	730,00
article 2111 op. 469 (achat terrains)	7 500,00
article 2182 op. 417 (achat matériel mini-bus)	7 500,00
article 2188 op. 417 (achat matériel tracteur tondeuse)	23 000,00
article 2313 op. 466 (travaux écoles)	7 814,18
article 2315 op. 509 (Route d'Angoulême)	-20 000,00
	26 544,18

#### Recettes d'investissement

article 021 (virement de la section de fonctionnement)	26 544,18
--	-----------

#### Recettes de fonctionnement

article 7788 (vente matériel)	29 900,00
-------------------------------	-----------

#### Dépenses de fonctionnement

article 6574 (subvention)	3 356,00
article 023 (virement de la section d'investissement)	26 544,00
	29 900,00

### \* Budget de l'eau

#### Dépenses d'investissement

article 2158 op. 047 (compteurs)	310,00
article 2315 op. 061 (renouvellement réseau Les Carrières)	-310,00

### \* Budget de l'Assainissement

#### dépenses d'investissement

article 2315 op. 121 (poste de relevage Bd Gamassou)	3 269,00
article 2313 op. 111 (station d'épuration)	-3 269,00

Le conseil municipal approuve les décisions modificatives des budgets de la commune, de l'eau et de l'assainissement.

\* Monsieur JOUASSIN fait part du besoin des ateliers pour du petit matériel assez puissant et polyvalent pour l'entretien des espaces verts.

Monsieur GIMENO annonce qu'il votera contre car il souhaiterait garder une réserve pour financer le loyer de la gendarmerie.

Pour Monsieur CORMAU, il faudrait plus d'infos.

Le conseil municipal, à l'unanimité moins deux abstentions (Monsieur GIMENO et Monsieur HIVERT) décide d'acquérir un tracteur compact pour les ateliers.

### **h) délibération autorisant Madame le Maire à signer les marchés publics**

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que ce dernier l'avait autorisée, par délibération en 2008, à signer les marchés d'un montant inférieur au seuil de 206 000 € comme la réglementation le permettait à l'époque.

Or, le Code des Marchés Publics a été modifié depuis et, sur les conseils des spécialistes en la matière, il est souhaitable de ne plus limiter ce seuil pour éviter des recours en annulation devant les tribunaux au cas où une délibération spécifique à un marché autorisant le maire à le signer serait oubliée.

Madame le Maire précise que le résultat des consultations et marchés publics divers sont toujours communiqués au conseil municipal.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer tous les marchés publics quelque soit leur seuil.

### **i) modification de la prime IAT**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de modifier l'article 6-8 du règlement intérieur des services et de compléter la délibération attributive de l'Indemnité d'Administration et de Technicité de la manière suivante :

- conformément au décret n° 91-875, le maire fixera et pourra moduler les attributions individuelles de l'IAT pour les agents ayant fait l'objet d'une suppression du permis de conduire et au prorata de la durée de suspension du permis de conduire (ex : pour 6 mois de retrait, réduction de la moitié de la prime IAT référence à l'article 6-8 du règlement).

Le conseil municipal demande qu'un travail soit effectué sur les fiches de postes.

### **j) remboursement de frais de déplacement**

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur Olivier SAUZE s'est rendu les 17 et 18 Mai 2010 à ORLEANS pour suivre la formation d'ACMO (Agent chargé de la mise en œuvre de la sécurité au travail).

Les frais engagés s'élèvent à 199 € pour l'hébergement et 128,40 € pour les frais de déplacement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour la prise en charge des frais de déplacement et d'hébergement de Monsieur SAUZE (327,40 € au total).

### **k) dénomination d'une rue**

Madame le Maire demande si les membres du conseil municipal ont des propositions à faire pour l'attribution d'un nom à la voie de desserte de l'hôpital de jour et des logements HLM.

Cette voie n'est pas terminée mais elle sera intégrée dans le domaine public ultérieurement.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de dénommer la voie intérieure du lotissement HLM « Rue du Grand Pré ».

### **l) modification du règlement du Columbarium**

Madame le Maire rappelle que le 2 Juillet 2009 le conseil municipal avait fixé à 50 € le prix des portes du columbarium lorsque celles-ci étaient rachetées par les familles du défunt. Cependant, il conviendrait de préciser que pour les nouvelles locations les portes sont payables à la location des cases car il n'est pas facile de retrouver des ayants-droits à la fin des locations pour adresser une facturation.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide qu'à compter du 1<sup>er</sup> Juin 2010, pour les nouvelles locations, les portes seront payées à la location des cases.

### **m) augmentation d'horaires**

Madame le Maire propose au conseil municipal une augmentation de l'horaire de travail de Madame SOURY, ATSEM, d'une demi-heure par semaine car cet agent est chargé des commandes des goûters des cantines de l'école maternelle.

Il conviendrait également de porter l'horaire du temps de travail de Monsieur SOURY à 28 h par semaine afin d'intégrer dans son emploi du temps les horaires effectués entre le 1<sup>er</sup> Juin et le 15 Juin et du 15 Septembre à la fermeture du camping (plus 63 heures dans l'année).

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord aux augmentations de travail ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> Juillet 2010.

### **n) fleuve Charente (périmètre du schéma d'aménagement)**

Suite à la demande de Monsieur le Préfet de la Charente et au dossier transmis aux conseillers municipaux, Monsieur BURLIER expose les buts du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) du fleuve Charente.

Le périmètre de ce schéma comprendrait le territoire de la commune de Chasseneuil et permettrait une meilleure gestion de l'eau au niveau de la qualité et de la quantité.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le périmètre du SAGE proposé par l'établissement public territorial de la Charente et Monsieur le Préfet.

### **o) informations gendarmerie**

Madame le Maire donne connaissance au conseil municipal du courrier de Monsieur le Trésorier Payeur Général nous informant que le loyer payé par la gendarmerie ne serait pas réévalué malgré notre demande de révision suite au surcoût accepté le 2 Septembre 2009.

Suite à une question de Monsieur GIMENO, Monsieur MARJOLLET répond que le chantier se déroule normalement et sera terminé dans les délais prévus pour une ouverture le 1<sup>er</sup> Juillet 2010.

La réunion de pré-réception de chantier est prévue le 1<sup>er</sup> Juin 2010. Monsieur JOUASSIN a déjà pris connaissance sur place des différents réseaux et installations que la commune aura à entretenir.

#### **p) certificats d'urbanisme**

Madame CHAMBORD fait part au conseil municipal du courrier de la DDT de RUFFEC concernant la demande de certificat d'urbanisme de Monsieur CALENDREAU pour le terrain cadastré section A n°882 au lieu-dit Les C arrières.

Ce terrain est situé en zone N du futur PLU et nécessite une extension du réseau EDF d'un coût estimé 2 770 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, refuse que la commune prenne en charge le coût des extensions de réseaux et ne sollicite pas une dérogation à la règle de la constructibilité limitée.

Madame le Maire informe le conseil municipal que Monsieur le Préfet a refusé la constructibilité pour les CU déposés par Messieurs PREVOTEL - CHABERNAUD et DESBORDES malgré l'avis favorable de la commune.

Monsieur GIMENO demande à quoi servent les délibérations du conseil municipal si le Préfet y déroge ?

Monsieur MARTIN pense que les demandes de CU n'ont pas été assez défendues par Madame le Maire.

Madame le Maire répond : « je m'en défends. Monsieur le Préfet voulait conforter ses décisions et lorsque celles-ci ont été prises, il est difficile de l'en dissuader. Il applique le RNU».

Monsieur BURLIER regrette que les décisions des élus municipaux comptent moins que celles des techniciens de la DDT.

Monsieur MARJOLLET pense que nous avons peut-être à y gagner en avançant sur notre PLU.

Monsieur GIMENO pense qu'avec le PLU on s'autocensure.

#### **q) Maison de Santé**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion a eu lieu récemment avec les professionnels de santé Monsieur DESHOUANT et Monsieur DUPUIS de Charente Limousine.

3 projets sont prévus en Charente Limousine et il est obligatoire d'avoir une structure juridique unique pour les professionnels de santé.

Le docteur HIVERT pense que ce n'est pas possible et qu'il ne faut pas oublier les actions des agences régionales de santé (ARS).

Monsieur BURLIER rappelle que le but est de mettre en place une structure pour accueillir des remplaçants.

Madame DELAGE quitte la séance à 23 h 45.

#### **r) information entreprise VERGNENEGRE**

Madame le Maire fait part au conseil municipal du rendez-vous récent avec Monsieur DISIC, trésorier, au sujet du loyer de Monsieur VERGNENEGRE pour lequel une solution a été trouvée.

Monsieur VERGNENEGRE reprend ses paiements normalement.

#### **s) Informations CFA**

Madame le Maire informe que Madame SIMONNET du Conseil général est chargée du dossier et qu'elle viendra début juillet pour visiter les sites.

#### **t) résultat d'appel d'offres salle municipale et programmiste**

Pour la salle municipale, deux lots sont infructueux (lot alarme et lot électricité) mais une nouvelle consultation sera lancée.

A une question de Madame DENIS, Madame le Maire répond que s'il n'y a pas de candidats, les travaux seront réalisés en régie.

Monsieur GIMENO est déçu du peu de réponse des entreprises de Chasseneuil.

Concernant le choix du programmiste pour le transfert de l'école George Sand, sur 15 cabinets contactés 2 réponses ont été reçues.

Le conseil municipal décide que le jury sera constitué du maire et des adjoints.

#### **u) ouverture du camping**

Monsieur PAILLOUX informe le conseil municipal que le camping ouvrira le 28 Mai et qu'une soirée brochettes sera organisée pour l'inauguration le 15 Juin à 18 heures.

#### **v) parking de la poste**

Madame le Maire informe qu'une convention a été signée avec les responsables locaux de la poste sur les modalités pratiques d'utilisation du parking ; celle-ci sera officielle à partir du 1<sup>er</sup> Juin 2010.

#### **w) réunion publique pour la déviation de la RN 141**

Une réunion publique est organisée par la DREAL (Direction Régionale Environnement, Aménagement et Logement) le 17 Juin 2010 à 18 heures à la salle des fêtes de Chasseneuil.

#### **x) fonctionnement des services administratifs**

Madame le Maire informe que suite à la réunion avec le personnel du secrétariat, ce dernier n'a pas souhaité fermer la mairie au public une demi-journée par semaine.

#### **y) soirée décentralisée du folklore**

Monsieur MARJOLLET informe qu'un groupe folklorique viendra à Chasseneuil le 8 Août 2010.

#### **z) jardins familiaux**

Madame le Maire informe que les 5 jardins familiaux créés par la commune ont été attribués à 5 familles (5 demandes reçues).

#### **aa) compte-rendu sur les travaux de forage à Chasseneuil**

Monsieur BURLIER informe que le forage réalisé à proximité de la Saint-Aubin a été pris en charge par le Conseil Général (123 434 € HT) mais s'est avéré non exploitable.

Le département recherche une autre solution pour résoudre les problèmes d'alimentation en eau potable lors des périodes d'étiage.

### **bb) cérémonie départementale du 18 Juin**

Madame le Maire informe le conseil municipal que la cérémonie départementale commémorative de l'Appel du 18 Juin aura lieu à Chasseneuil au Mémorial de la Résistance en présence de Monsieur le Préfet.

\* Monsieur GIMENO souhaite que les achats de carburant soient répartis sur les deux fournisseurs de Chasseneuil.

Madame le Maire propose que ces derniers soient consultés pour obtenir le meilleur rabais possible sur le prix public.

Le conseil municipal décide que la commune se fournisse alternativement auprès des deux distributeurs (1 mois chacun) sans faire de consultation.

\* Madame le Maire informe le conseil municipal que le secrétariat de mairie sera fermé jeudi 27 Mai 2010, suite à un appel national à la grève.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 0 h 15 mn.

Sous réserve d'approbation lors de la prochaine réunion du conseil municipal.